

de Saint-Ambroise, et des superficies n'ont pas été récoltées en raison de l'excès de pluie en octobre et de la présence de maladies. Ces conditions automnales ont également nui aux travaux de récolte, et favorisé le développement de maladies et la perte de tubercules en entrepôt. Les rendements ont été généralement d'autour de la moyenne à inférieurs à celle-ci, et la qualité a été d'autour de la moyenne à supérieure à celle-ci. Les indemnités se chiffrent à 3 037 100 \$, dont 1 863 000 \$ au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La récolte du **miel** s'est terminée dans les périodes habituelles ou légèrement en avance. Dans l'ensemble, les rendements et la qualité ont été autour des moyennes et même supérieurs à celles-ci.

Les avis de dommages et les indemnités en assurance récolte et pour la sauvagine

Au total, 5 715 avis de dommages ont été enregistrés pour la saison 2012. Notons que le nombre moyen des avis de dommages des cinq dernières années (de 2007 à 2011) est de 7 738. La Financière agricole prévoit que le total des indemnités versées en assurance récolte atteindra 26 886 600 \$, comparativement à une moyenne de 64 544 300 \$ de 2007 à 2011. Rappelons que près de 37 476 900 \$ avaient été versés en 2011, principalement à cause de l'excès de pluie, de la grêle, de l'excès de vent et de la crue des eaux, de l'excès de chaleur et des maladies.

Les indemnités versées au 14 février 2013 pour la saison 2012 étaient de 24 508 800 \$ pour 3 148 entreprises. Elles se répartissaient comme suit : 6 636 200 \$ pour les cultures maraîchères, 4 965 900 \$ pour les céréales, le maïs-grain, le maïs fourrager et les protéagineuses, 3 528 100 \$ pour le foin, 3 037 100 \$ pour les pommes de terre, 2 388 900 \$ pour le sirop d'érable, 1 853 800 \$ pour les pommes, 1 317 700 \$ pour les légumes de transformation, 721 100 \$ pour les petits fruits et 60 000 \$ pour l'apiculture. Les principales causes de dommages reliés à ces indemnités sont la sécheresse et l'excès de chaleur, la grêle, l'excès de pluie, les insectes, les maladies et le gel.

Concernant les dommages occasionnés par la sauvagine, les indemnités versées ont totalisé 1 405 800 \$, dont 1 044 100 \$ pour le foin et 361 700 \$ pour le maïs-grain, le maïs fourrager et les céréales. Les régions les plus touchées ont été le Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'Outaouais. La moyenne des indemnités des cinq dernières années (2007 à 2011) est de 1 079 500 \$.

En 2012, les valeurs assurées en assurance récolte étaient de 1 221 807 000 \$, soit une augmentation de près de 6,9 % par rapport à 2011. Les contributions des 12 418 adhérents s'établissaient à 32 896 100 \$, et celles des gouvernements à 47 721 400 \$.

Équipe de rédaction de la Direction de l'intégration des programmes :

Lise Bélanger, agente de recherche
Sylvie Allard, agente de recherche
Daniel Morin, agronome

Références : Informations pour les bilans régionaux de fin de saison 2012 à l'assurance récolte, les centres de services de La Financière agricole du Québec;
Rapports de la saison 2012 de *L'état des cultures au Québec*, la Direction de l'intégration des programmes;
Statistiques du système d'information de gestion organisationnelle, La Financière agricole du Québec;
Bilan de l'année 2012, site d'Environnement Canada.

AVIS IMPORTANT : Ce bilan relate les faits climatiques portés à notre attention et les impacts qui en découlent. Il ne doit en aucun cas être interprété comme une analyse ou une position finale de La Financière agricole.